

Relevé des décisions du Président
Prises en vertu de la délibération n° 110/2021 portant délégation de pouvoirs de
l'organe délibérant au Président
(Article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n° 121/2023 en cours

N° 138/2023

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU STAND DE TIR JEAN-LOUIS GUERIN PAR LA COMMUNE D'ETRECHY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, POUR LES BESOINS DE FORMATION DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE POUR UNE DUREE D'AN RENOUELABLE 1 FOIS

Question : N/A.

N° 139/2023

DECLARATION SANS SUITE DU LOT N°1 DU MARCHE PUBLIC N° 2023-PA-FCS-002 DE FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES RELATIF AUX CONNEXIONS INTERNET ET SOLUTION DE TELEPHONIE SUR IP EXTERNALISE EN SAAS (CENTREX IP)

Question : que se passe-t-il quand une telle procédure est classée sans suite ? J'imagine que le besoin est réel. Quelle est donc la procédure à suivre ?

Réponse : En fonction de la raison du classement sans suite, la procédure est soit abandonnée, soit le cahier des charges est modifié afin d'être relancé.

Décision n° 01/2024 portant attribution d'un marché sans publicité ni mise en concurrence portant renouvellement du contrat de services du profil acheteur Marco AW Solutions externalisation de services applicatifs pour une durée de 3 ans à compter du 26 janvier 2024 et un montant annuel de 1 272,00 € HT

Question : j'imagine qu'il s'agit d'une formalité et que la société Agysoft détient un quelconque agrément. Est-ce bien cela ou avons-nous le choix de passer par une autre société ? De plus, le prix annuel à payer de 1272€ est-il fonction de la taille de collectivité ou fonction du nombre d'annonces à passer ou est-ce seulement un forfait unique ?

Réponse : La société Agysoft est l'une des sociétés susceptibles de fournir un profil acheteur. La plateforme proposée répond à la fois aux besoins de la Communauté de Communes et est connue des opérateurs économiques, ce qui permet une bonne mise en concurrence et des réponses à nos besoins en matière de marché public.
Le prix proposé est un forfait.